

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 25 JANVIER 2024

DEL-2024-37

L'An deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq janvier, à 13 heures 30, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 18/01/2024, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents :

Mmes PARIS, TARAGON.

MM. AEBISCHER, BAUD-GRASSET, BOISIER, BOUVARD, COUTIER, DEAGE, DESCHAMPS, GYSELINCK, HACQUIN, MATHIAN, PEUGNIEZ, RATSIMBA.

Avait donné pouvoir :

M. GILLET.

Etaient absents ou excusés :

Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE, MERMIER, WENDLING.

MM. BOUCHET, CALLET, CHASSAGNE, DAVIET, FRANCOIS, GUILLOTTE, JACQUES, OBERLI, SADDIER, STEYER.

Assistaient également à la réunion :

Mmes DARDE, GIZARD, JAILLET, KHAY, PERRILLAT,

MM. CHALLEAT, DUPERTHUY, GIRARD, GRANGE, LOUVEAU, RACAT, SOULAS, VIVIAN : du SYANE.

Membres en exercice : 29

Présents : 14

Représentés par mandat : 1

Objet : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ETAT ET LE SYANE

Exposé du Président,

Un rapprochement s'est opéré entre les services du SYANE et les services de l'Etat en Haute-Savoie ; notamment avec ceux de la Direction Départementale des Territoires (DDT), la MCI (Mission de Coordination Interministérielle) et la DRCL (Direction des Relations avec les Collectivités Locales) de la Préfecture autour de sujets en lien avec les énergies et le numérique.

Afin de renforcer ce rapprochement et favoriser la coordination des actions entre le SYANE et les services de l'Etat sur les enjeux des transitions énergétique et numérique, une convention définissant les conditions de mise en œuvre d'un partenariat est proposée.

Cette convention cadre est prévue pour une durée de 5 ans et est reconduite par tacite reconduction pour des durées similaires sauf décision de ne pas poursuivre le partenariat.

Elle définit les objectifs visés par cette convention :

- se coordonner et échanger,
- aider à l'émergence de projets,
- contribuer à l'animation de la Transition Énergétique et Numérique sur le territoire,

- communiquer sur les sujets Transition Energétique et Numérique,
- échanger, consolider et partager des informations et des données,

ainsi que des thématiques de travail plus spécifiques :

- le développement des EnR,
- la planification énergétique,
- la maîtrise de la demande en énergie,
- l'amélioration de la performance énergétique,
- l'évolution des usages et notamment la mobilité décarbonée,
- les réseaux d'énergie pour faciliter la transition,
- les enjeux environnementaux liés aux enjeux de transition énergétique,
- la question du financement et des différents modèles économiques, en phase avec l'évolution de la société et des métiers (autoconsommation par exemple),
- le volet sociétal,
- les réseaux de communications électroniques fixe et mobile, les schémas de résilience associés, et leur intégration dans les procédures de gestion de crise,
- l'acquisition et le partage des données géographiques mutualisées,
- les stratégies de facilitation et de mutualisation de l'usage des réseaux de capteurs en faveur de la transition environnementale, énergétique et des services publics,
- les stratégies de ruissellement des bonnes pratiques de lutte contre les attaques informatiques vers les petites et moyennes collectivités.

Elle est déclinée en feuilles de route annuelles, chaque feuille de route est établie conjointement chaque année et définit les actions à mettre en œuvre par l'État et le SYANE au cours de l'année.
Une première feuille de route pour l'année 2024 est proposée.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à valider la convention cadre de partenariat proposée,
2. à autoriser le Président à signer cette convention cadre ainsi que les feuilles de routes annuelles qui en découleront.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Joël BAUD-GRASSET.


Syane
ENERGIES & NUMÉRIQUE